



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MARS 2011**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mars 2011 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Francis Deroo
- Madame la conseillère Paola L. Hawa
- Messieurs les conseillers Jay Van Wagner, Gerry Lavigne, James Anderson et Michel Bouassaly

Monsieur le conseiller Ryan Young est absent.

Monsieur le Maire Francis Deroo agit comme président de la présente séance.

M<sup>e</sup> Caroline Thibault, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**03-087-11 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Jay Van Wagner

D'ouvrir la séance extraordinaire du 5 mars 2011. Il est 09 h 00

Adoptée à l'unanimité.

**03-088-11 Ordre du jour**

Il est proposé par James Anderson  
Appuyé par Paola L. Hawa

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

- |           |                        |
|-----------|------------------------|
| 03-087-11 | Ouverture de la séance |
| 03-088-11 | Ordre du jour          |

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes****3. Services techniques****3.1. Autorisation de dépenses**

03-089-11 Octroi de contrat concernant les services professionnels pour la rue Ste-Anne (Phase III) entre les rues Lalonde et de l'Église – Appel d'offres public

**4. Ressources humaines****4.1. Ouverture de postes, embauche et nomination**

03-090-11 Nomination de la Directrice générale par intérim

03-091-11 Mandat donné à la firme Raymond Chabot Ressources Humaines afin de recruter un(e) Directeur (trice) général(e) pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**5. Dépôt de documents****6. Certificats de crédit****7. Levée de la séance**

03-092-11 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les cinq (5) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Griselde Delahaye	Souligne l'importance de soutenir la SDC

**3. SERVICES TECHNIQUES****3.1. AUTORISATION DE DÉPENSES**

<b>03-089-11</b>	<b>Octroi de contrat concernant les services professionnels pour la rue Ste-Anne (Phase III) entre les rues Lalonde et de l'Église – Appel d'offres public</b>
------------------	--

ATTENDU l'appel d'offres public numéro SP-2011-03-ST;

ATTENDU les recommandations du Chef de Service de l'Ingénierie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Jay Van Wagner

De conclure un contrat concernant les services professionnels pour la rue Sainte-Anne Phase III, entre les rues Lalonde et de l'Église avec la firme *BPR*.

D'autoriser une dépense maximale de 104 900 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 22-310-00-723 du PTI. 2011.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4. RESSOURCES HUMAINES

##### 4.1. **OUVERTURE DE POSTES, EMBAUCHE ET NOMINATION**

<b>03-090-11</b>	<b>Nomination de la Directrice générale par intérim</b>
------------------	---

ATTENDU la nécessité de nommer une Directrice générale par intérim en vertu du départ de Me Karl Sacha Langlois ;

ATTENDU la nécessité de voir au bon déroulement des activités courantes de la Ville ;

ATTENDU QUE la candidate retenue, Me Lucie Gendron, est à l'emploi de la Ville de Saint-Lazare ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Saint-Lazare conviennent d'un prêt de service pour Me Lucie Gendron ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par James Anderson  
Appuyé par Paola L. Hawa

De nommer Me Lucie Gendron Directrice générale par intérim avec tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et ce jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général, à compter du 8 mars 2011.

Que le maire Francis Deroo soit autorisé à signer une entente de prêt de service avec la Ville de Saint-Lazare.

Que le coût pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue soit détaillé comme suit :

- 1) Une facturation à l'heure, jusqu'à un maximum de 35 hres/semaine, préparée par la ville de Saint-Lazare et approuvée par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- 2) Le taux horaire applicable est de 97,40 \$, ce qui représente le salaire brut incluant les avantages sociaux de Me Gendron à la Ville de Saint-Lazare. Ce taux inclut également les taxes applicables auxquelles la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est assujettie selon la Loi, dans un contexte de service professionnel.

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>03-091-11 Mandat donné à la firme Raymond Chabot Ressources Humaines afin de recruter un(e) Directeur (trice) général(e) pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue</b>
--

ATTENDU la nécessité de nommer un(e) directeur (trice) général(e) afin de voir au bon déroulement des activités courantes de la Ville;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Ressources Humaines est spécialisée dans ce domaine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Michel Bouassaly

De mandater la firme Raymond Chabot Ressources Humaines afin de recruter un(e) Directeur (trice) général(e) pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'autoriser une dépense maximale de 24 900 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A ».**

## 6. CERTIFICATS DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

03-089-11

03-090-11

03-091-11

Le 5 mars 2011,

---

Michael Finnerty  
Trésorier

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE****03-092-11 Levée de la séance**

Il est proposé par Michel Bouassaly  
Appuyé par James Anderson

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 09 h 06.

Adoptée à l'unanimité.

---

Francis Deroo  
Maire

---

M<sup>e</sup> Caroline Thibault, LL.B., OMA  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont  
conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro  
102-102-0108*